

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-031

RENOUVELLEMENT DE LA
CONTRIBUTION DE LA VILLE AU
RESEAU DES CENTRES-VILLES
DURABLES ET DE L'INNOVATION
ANNEE 2022

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 18
février 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 15 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi
deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe,
M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet,
Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine,
M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillet à 17 h 12.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-031

**RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU RESEAU DES
CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION
ANNEE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 6 juillet 2021 approuvant la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Economie - Tourisme – Economie sociale et solidaire » réunie le 17 février 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

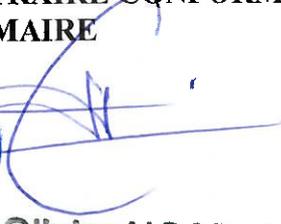
Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU RESEAU DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION ANNEE 2022

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de la contribution de la Ville au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation porté par l'association Centre-Ville en Mouvement (CVM), pour l'année 2022.

CVM est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires, attachés à la redynamisation et au renouveau des cœur de ville.

L'association est structurée autour de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants de l'Association des Maires de France, de consulaires et d'entreprises privées qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies, etc.

Elle compte aujourd'hui plus de 643 membres (villes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Société d'Economie Mixte, Communautés d'Agglomération) qui enrichissent le réseau de leurs expériences et de leurs innovations.

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du réseau, tels que des séminaires, des invitations à des salons comme Franchise Expo Paris, des observatoires sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, le foncier, la gestion de centre-ville. Des visites terrains dans des villes du réseau mettent également à l'honneur la réalisation de projets innovants de collectivités membres.

Pour mémoire, les Assises Nationales du Centre-Ville rassemblent chaque année, plus de 1000 élus et spécialistes du centre-ville autour de tables rondes et d'ateliers techniques. En parallèle des assises, CVM organise un salon « centre-villeexpo » qui permet aux participants de rencontrer de nombreux porteurs de projets, des entreprises privées, des acteurs publics et de découvrir des concepts innovants.

En tant que membre de ce réseau, la ville de Le Port peut contribuer à l'ensemble de ces actions et accéder aux documents, comptes-rendus et actes divers.

Il convient de préciser que la Commune est membre du réseau et non adhérente de l'association.

Pour l'année 2022, le montant de la contribution annuelle au réseau est de 1 000 euros, payables auprès de l'association CVM.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.